

**PROCES-VERBAL N°11  
DU BUREAU EXECUTIF RESTREINT  
DU 15 JUIN 2007**

**NB : Le Bureau Exécutif s'est réuni le 20 juin 2007.  
L'inscription du 15 correspond à une erreur matérielle**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales  
Daniel MURAIL, Secrétaire Général  
Jean-Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint  
Christian ALBE, Trésorier Général

Assiste : Laurent NEUVILLE, Directeur FFVB

Le secrétaire général rappelle les éléments du litige opposant la FFVB et le club du RC Strasbourg : présence de deux joueurs étrangers sur les feuilles de match malgré les délibérations du bureau, de la CCS et la proposition du BE pour les rencontres à partir du 13 avril.

La proposition de conciliation du CNOSF demandée par le club du RC Strasbourg est la suivante :  
« en conséquence des éléments ci-dessus, le conciliateur propose à la FFVB de rétablir les résultats sportifs obtenus par le RC Strasbourg entre le 1<sup>er</sup> match de la saison et le 13 avril 2007. »

Compte tenu que le club de RIXHEM, dans une situation analogue, a refusé la conciliation,

Considérant la décision du TA de STRASBOURG qui a rejeté la requête de référé suspension présentée par le club de RIXHEIM, au motif : « qu'en l'état de l'instruction, aucun des moyens invoqué par RIXHEM n'est de nature à faire naître un doute sérieux quand à la légalité des décisions attaquées ».

Le Bureau Exécutif décide de s'opposer à la conciliation proposée pour le RC Strasbourg puisque, les deux affaires révélant des faits parfaitement analogues, il serait contraire au droit et à l'équité sportive d'opérer un traitement différent entre ces deux clubs.

Le Bureau Exécutif demande au secrétaire général d'établir et d'envoyer les documents nécessaires au CNOSF et au RC Strasbourg et de transmettre le dossier à la commission centrale de discipline.

Le Président,  
Gil PELLAN

Le Secrétaire Général,  
Daniel MURAIL

Date de rédaction : 20/06/2007

Date d'approbation : En instance d'adoption

Date de diffusion : 25/06/2007

Auteur : Daniel MURAIL